

DATE DE CONVOCATION  
08/04/2024

DATE D’AFFICHAGE  
08/04/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>20</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 15 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

Mme Patricia FREIDOZ donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Olivier VÉLASQUEZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

M. Bernard LELAIZANT  
M. Abdellah FAWZI

**Secrétaire de séance** : M. Bruno LECŒUR

---

---

**Délibération n° 24.04.15/03**

**Objet / Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

---

---

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de son souhait que la Ville de Giberville puisse adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Il précise que la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d’utilité publique, dont la mission est de sauvegarder le patrimoine local, non protégé et en péril, et de le valoriser.

Organisée en délégations régionales essentiellement composées de bénévoles, elle accompagne les projets des propriétaires (particuliers, collectivités ou associations) pour trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d’emploi, de découverte, d’éducation et de lien.

Ainsi, la Fondation du Patrimoine contribue et participe à des campagnes de dons, mécénats, autorisant des aides fiscales aux donateurs, de même que le versement de subventions aux collectivités locales.

L’ensemble de ces démarches contribue à la sauvegarde du patrimoine français.

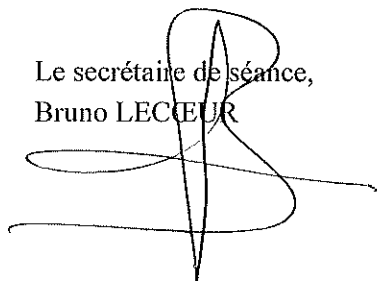
En dernier lieu, Monsieur le Maire précise que cette adhésion s’inscrit dans l’objectif de lancer des études préliminaires, ainsi qu’une campagne de mécénat public, en vue de la préservation de l’église communale (édifice non protégé, ni classé).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**DÉCIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Le secrétaire de séance,  
Bruno LECCEUR



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Damien de WINTER



D. DE WINTER, Maire de CALVEDOS

25 AVR, 2024

CALVEDOS